



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grèves

Question écrite n° 19730

## Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le développement du mouvement de grève et de protestation dans l'éducation nationale. Plusieurs centaines de milliers de personnes manifestent en effet quasi quotidiennement et des pics jusqu'alors inconnus sont atteints : le 27 mai, 200 000 personnes ont participé à la manifestation organisée à Marseille. L'immense majorité des personnels de l'éducation nationale sont très fortement mobilisés à la fois contre le démantèlement du service public et contre la réforme des retraites, une réforme synonyme de dégradation irrémédiable des conditions de travail d'une profession déjà confrontée à de très importantes difficultés quotidiennes. Le succès incontestable de la mobilisation devrait inciter le Gouvernement à accepter enfin de nouer le dialogue, mais les propositions qu'il a formulées à l'issue du comité interministériel qui a suivi n'ont fait que renforcer la détermination des personnels de l'éducation nationale. La grève dure depuis plusieurs mois et le Gouvernement porterait la responsabilité d'une annulation de certains examens. En effet, depuis le début du mouvement, les professeurs ont fait la preuve de leur bonne volonté et de leur respect du service public. Ainsi, les personnels grévistes assurent leur cours en classes terminales afin de ne pas pénaliser les candidats au baccalauréat. Les avertissements adressés aux professeurs envisageant de ne pas assurer la surveillance des examens ne résoudront rien : le Gouvernement ne peut exiger aujourd'hui que cesse un mouvement qui dure depuis plus de six mois et dont il attend des grandes vacances qu'elles l'en débarrassent. Il lui demande d'accepter de négocier avec les personnels de l'éducation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19730

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4405